

VILLE de DOL DE BRETAGNE**CONSEIL MUNICIPAL du 25 avril 2014**

Le 15 avril 2014, une convocation a été adressée à chaque Conseiller Municipal pour assister à la séance du vendredi 25 avril 2014.

- COMPTE RENDU DE SEANCE -

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de **M. Denis RAPINEL, Maire.**

Présents : M. RAPINEL, Maire - Président ; Mme FONTMORIN ; Mme ROUYEZ ; M. BARAT ; Mme COUAPEL ; M. TONNEAU ; Mme GREGOIRE ; M. MALECOT ; M. AMIOT ; M. COADIC ; Mme MACE ; Mme JOUQUAN ; M. ROTA ; Mme PRUNIER-BRIAND ; M. BREGAINT ; Mme EGAUX ; M. POULAIN ; Mme LAVERDUNT ; Mme FRONTEAU ; M. LEPORT ; M. MERCIER ; Mme HUCHET ; Mme HERY ; Mme GRACE - Conseillers Municipaux.

Représentés : M. PEDRON (représenté par Mme ROUYEZ) ; M. REHEL (représenté par M. MALECOT) ; Mme MORADEL (représentée par M. BARAT) ; M. CHALIGNE (représenté par M. MERCIER).

Absents excusés : M. LEROY

Adoption du Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal du 11 avril 2014 :

Ledit Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

M. le Maire propose ensuite à l'Assemblée l'inscription à l'ordre du jour des deux questions diverses complémentaires suivantes :

- 1- Affectation conditionnelle d'un emploi à l'école Louise Michel : avis du Conseil Municipal
- 2- Lotissement « Le Clos des Pommiers » : aides financières liées à la politique de développement durable – DM 1.

Le Conseil Municipal accepte l'inscription de ces deux questions à l'unanimité.

Le Conseil Municipal passe ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente séance.

1.) Budget général : Décision Modificative n°1. (délib. 2014/087).

Section d'investissement :

Dépenses (programmes)	Rappel BP	Proposition D.M.
104 – Matériels de transport	31 000,00	15 000,00
106 – Matériels scolaires	10 000,00	5 000,00
115 – Voirie urbaine	100 000,00	100 000,00
116 – Voirie rurale	25 000,00	10 000,00
907 – Rue des Tendières	130 000,00	10 000,00
908 – Rue Eléonore Daubrée (nouveau programme)		115 000,00
TOTAL		255 000,00
Recettes		
16 – Emprunt (écriture d'équilibre)		255 000,00

Le Conseil Municipal,

- **autorise** les ouvertures de crédits en section d'investissement du Budget Général 2014 telles que présentées ci-avant et qui constituent la décision modificative n°1 – DM1.
Résultat du vote : 23 voix pour ; 5 voix contre (P. Mercier, E. Huchet ; G. Chaligné ; F. Héry ; G. Grace).
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

2.) Utilisation des équipements sportifs communaux par les lycées : répartition des dotations versées à ce titre par le Conseil Régional aux établissements scolaires. (délib. 2014/088).

Le Conseil Municipal,

- **adopte** à l'unanimité la répartition de la dotation versée par la Région aux lycées de Dol en 2014 au titre de l'utilisation des équipements sportifs communaux selon la proposition présentée ci-avant soit :
 - Lycée St Magloire 3 682,98 € pour l'établissement.
 - Lycée Alphonse Pellé 4 419,58 € pour l'établissement.
- **précise** que les conventions afférentes seront passées avec les lycées.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

3.) Utilisation des équipements sportifs communaux par les collèges : répartition des dotations versées à ce titre par le Conseil Général aux établissements scolaires. (délib. 2014/089).

Le Conseil Municipal,

- **décide** à l'unanimité de reconduire pour 2014 la part allouée aux collèges en 2013 au titre de la dotation d'utilisation aux équipements sportifs communaux en tenant compte de l'évolution globale de cette aide, fixant ainsi les montants :
 - Collège Paul Féval : 6 081 €
 - Collège St Magloire : 4 684 €
- **précise** que les conventions afférentes seront passées avec les collèges.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

4.) Lycée professionnel Alphonse Pellé : transfert de propriété de la Ville (propriétaire des locaux) vers le Conseil Régional. (délib. 2014/090).

Le Conseil Municipal,

- Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- Vu l'article 214-7 et suivants du Code de l'Éducation concernant le transfert de propriétés des biens immobiliers des établissements publics locaux d'enseignement à leur collectivité de rattachement,
- Considérant la demande de la Région Bretagne sollicitant le transfert de propriété de l'ensemble immobilier du Lycée Professionnel Alphonse Pellé,
- **autorise** à l'unanimité le transfert en pleine propriété de l'ensemble du patrimoine foncier et bâti correspondant au Lycée Professionnel Alphonse Pellé (EPL), soit les parcelles cadastrées AY 065, 066, 067, 068, 069, 070, 071, 302 et 304, d'une superficie totale de 32 452 m², de la Ville de Dol de Bretagne vers la Région Bretagne,
- **précise** que l'ensemble des frais liés à ce transfert de propriété sera pris en charge par la Région Bretagne.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

5.) P.L.U (Plan Local d'Urbanisme): annexion d'une servitude de protection liée à l'inscription « Monuments Historiques » de la maison dite des « Petits Palets » (Grande rue des Stuarts). (délib. 2014/091).

Le Conseil Municipal,

- Vu les articles L 123-13, R 123-22, et L 126-1 du Code de l'Urbanisme,
- Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2004/177 du 20 décembre 2004 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,
- Vu l'arrêté préfectoral du 07 mars 2014 portant inscription au titre des monuments historiques de la maison dite des Petits Palets, sise 17, Grande Rue des Stuarts à Dol,
- Considérant qu'il convient en conséquence de mettre à jour le PLU de la commune,

- **décide** à l'unanimité d'intégrer au PLU les dispositions suivantes :

1 - La servitude de protection liée à l'inscription au titre des Monuments Historiques de la maison dite des « Petits Palets », sise au 17, Grande Rue des Stuarts à Dol, est annexée au Plan Local d'Urbanisme de la commune.

2 - Les pièces correspondantes du P.L.U. mises à jour, seront annexés à la présente délibération et seront tenues à la disposition du public à la Mairie de Dol et à la Préfecture d'Ille et Vilaine – copies du courrier de la Préfecture du 21 mars 2014 et de l'arrêté préfectoral du 07 mars 2014 sus-visé.

- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

6.) Vente d'un terrain rue de la Ronceraie (Parc d'Activités des Rolandières). (délib. 2014/092).

Le Conseil Municipal,

- **émet** à l'unanimité un avis favorable de principe quant à la vente d'une parcelle de terrain située sur le parc d'activités des Rolandières, rue de la Ronceraie, d'une superficie d'environ 4 250 m² (cf plan annexé) au prix convenu de 19,15 € H.T. le m², à la SCI Vetodol (Clinique vétérinaire de Belle Lande).

- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

7.) Cession d'une petite parcelle, propriété de la Ville, dans le cadre de travaux d'aménagement du lycée Saint-Magloire. (délib. 2014/093).

Le Conseil Municipal,

- **décide** de céder une parcelle de terrain d'une surface d'environ 19 m², terrain d'assiette destiné à recevoir l'escalier du restaurant des Lycées St Magloire et les Vergers, situé au droit de l'immeuble correspondant sur le domaine public communal (Promenade Jules Revert), à l'association de gestion du lycée
Résultat du vote : 21 voix pour ; 5 abstentions (P. Mercier, E. Huchet ; G. Chaligné ; F. Héry ; G. Grace).

- **fixe** le prix de vente à 300 €.

- **dit** que les frais d'acte et d'arpentage sont à la charge de l'acquéreur.

- **autorise** en conséquence le Maire à engager une procédure en vue du classement de cette parcelle dans le domaine privé de la commune.

- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

8.) Cession d'une petite parcelle, propriété de la Ville, dans le cadre de la vente par un particulier d'une maison sise boulevard de Normandie. (délib. 2014/094).

Le Conseil Municipal,

- **décide** à l'unanimité de vendre à Mme Jennifer LESENECHAL, nouvelle propriétaire de la parcelle AK 761, les parcelles cadastrées AK 763 et AL 912, respectivement d'une superficie de 55 m² et 43 m².
- **fixe** le prix de vente à 1 000 €.
- **précise** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

9.) Commission Communale des impôts directs : désignation des membres. (délib. 2014/095).

Le Conseil Municipal,

- Vu l'article 1650-1 du Code Général des Impôts instituant une Commission Communale des Impôts Directs (CCID),
- **propose** à l'unanimité à M. le Directeur Régional des Finances Publiques, afin d'être désignés en tant que membres de la Commission Communale des Impôts Directs, la liste des contribuables établie en nombre double.

- Commissaires titulaires :

(16 personnes dont 2 domiciliées hors commune)

1. Auguste BENOIST – 78, rue de Dinan
2. Michel HESRY – La Petite Maladrerie
3. Erwan REHEL – Le Vieux Presbytère
4. Julien BREGAINT – 6, rue du Marais
5. Georges LEGAUDU - 33, rue de Belle Lande
6. Gérard CHALIGNE – 15, rue de l'Abreuvoir Lorand
7. Philippe MERCIER – 42, Grande Rue des Stuarts
8. Marie-Françoise DESNOS – 5, rue du Petit Jardin / Baguer Morvan
9. François LÉPORT – 38, boulevard Deminiac
10. Charlotte GREGOIRE – 3, chemin de la Belle Etoile
11. Camille EGAUX – 11 bis, chemin de la Neuve
12. Emilie HUCHET – 6, boulevard Victor Planson
13. Louis BARAT – 3, rue de Quercout
14. Jean-Marc POULAIN – Le Clos de la Forêt Harault
15. Flavie HERY – 12, rue de l'Abbaye
16. Marie-Paule BOUVIER – La Gourdinrière / Trans la Forêt

- Commissaires suppléants :

(16 personnes dont 2 domiciliées hors commune)

1. Louis PELTIER – 20, rue de Belle Lande
2. Jean-Marie MALECOT – 30, rue Pierre Flaux
3. Odile JOUQUAN – Les Orgeries
4. Catherine PRUNIER – 4, chemin de Quercout
5. Patrick AMIOT – La Bécane
6. Gwenaëlle GRACE – 87, rue de Paris
7. Florence ROUYEZ – 10, rue de Dinan
8. Christian GUENERAIS – 21, rue de Saint Malo / Trans la Forêt
9. Jean-Luc TONNEAU – 8, passage de la Lavanderie
10. Patrice ROTA – 1, avenue Aristide Briand
11. Xavier COADIC – 20, rue Lejampel
12. Marie-Christine LAVERDUNT – 26, boulevard Deminiac
13. Marie-Pierre FRONTÉAU – 4 bis, rue de Légeard
14. Jean-Luc LEROY – 5, rue de Rennes
15. Sylvie COUPEL – 11, avenue Aristide Briand
16. Marie-Claire ETIENNE – Le Rochelet / Baguer Morvan

- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

10.)Emeraude Habitation : désignation d'un représentant à la commission d'attribution des logements. (délib. 2014/096).

Le Conseil Municipal,

- **désigne** à l'unanimité Mme Sylvie COUAPEL, Déléguée de la Ville de Dol de Bretagne à la commission de l'Office Public de l'Habitat Emeraude Habitation, chargée de l'attribution des logements.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

11.)Commémoration du 70^{ème} anniversaire de la libération de Dol. (délib. 2014/097).

Le Conseil Municipal,

- **décide** à l'unanimité de donner une certaine ampleur aux commémorations du 70^{ème} anniversaire de la libération de la Ville de Dol de Bretagne,
- **dit** qu'une commission extra-municipale sera créée afin d'envisager un programme et d'organiser l'ensemble des manifestations qui en découleront.
Sont désignés en tant que membres du Conseil Municipal : P. Amiot, J-L Tonneau, C. Grégoire, M-P Fronteau, C. Egaux, J. Brégaint, J. Fontmorin.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

12.)Affectation conditionnelle d'un emploi à l'école Louise Michel : avis du Conseil Municipal. (délib. 2014/098).

Le Conseil Municipal,

- **émet** à l'unanimité un avis favorable quant à la proposition présentée par l'Inspection Académique de l'affectation conditionnelle d'un emploi à l'école primaire publique pour l'année scolaire 2014-2015.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

13.)Lotissement « Le Clos des Pommiers » : aides financières liées à la politique de développement durable – DM 1. (délib. 2014/099).

Concernant le lotissement du Clos des Pommiers, des nouveaux propriétaires éligibles ont sollicité ces aides. Cependant, la ligne budgétaire n'a pas été créée au budget de ce lotissement. C'est la raison pour laquelle il est proposé la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement :

6748 : Autres subventions exceptionnelles	+ 10 000 €
678 – Autres charges exceptionnelles	- 10 000 €

Le Conseil Municipal,

- **confirme** les aides financières susceptibles d'être octroyées aux accédants du lotissement « Le Clos des Pommiers » dans le cadre de la politique de développement durable menée par la Ville et telles que rappelées ci-avant.
- **décide** à l'unanimité en conséquence le virement des crédits au budget 2014 du lotissement « Le Clos des Pommiers » tel que présenté ci-avant, et qui constitue la DM 1 dudit budget.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

14.) Informations sur les Marchés à Procédure Adaptée. (délib. 2014/100).

Le Conseil Municipal **prend acte** des informations ci-dessous :

- ❖ Marché de travaux : Extension-rénovation de l'école Louise Miche phase II (école élémentaire) :

Lot n°4 – Charpente métallique – Métallerie Serrurerie – Entreprise DANIEL de Roz-Landrieux.

Rappel montant initial du marché : 276 144,73 € H.T.

Montant avenants passés : + 11 579,39 € H.T. (+ 4,193 %)

Avenant n°5 : 529,50 € H.T. (0,192 %)

- Informations sur les dates des deux prochaines séances du Conseil Municipal :

Vendredi 06 juin et 11 juillet 2014

(Commission de Finances le mardi précédent le Conseil Municipal).

Question diverse orale : P. Mercier sollicite la mise à disposition du groupe de la minorité municipale d'un local.

M. le Maire précise que ce sera fait prochainement, le temps que les anciens occupants du local dédié à la minorité libèrent les locaux.

Pour affichage le 05 mai 2014
Le Maire,
Denis RAPINEL